

PROVINCE DE QUÉBEC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

est par la présente donné par la soussignée, Secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 8 juin 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

---

**RÈGLEMENT # 2021-573 : RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION # 2013-517 EN RETIRANT L'ARTICLE 10.3 PORTANT SUR LE MÊME OBJET**

**RÈGLEMENT # 2021-574 : SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

---

Les règlements sont déposés au bureau de la secrétaire-trésorière adjointe au 820, rue St-Alphonse, Lac-aux-Sables, Québec, G0X 1M0 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Les règlements pourront être consultés également sur le site internet municipal dans la section « Avis publics » de l'onglet « *Notre municipalité* » à l'adresse suivante : [www.lac-aux-sables.qc.ca](http://www.lac-aux-sables.qc.ca)

**DONNÉ À LAC-AUX-SABLES LE 11 JUIN 2021.**



Manuella Perron, OMA  
Secrétaire-trésorière adjointe